

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 31 du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15 puis 14 à partir de 19h15

Date de la convocation du conseil municipal : le 27 mars 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Catherine COESLIER, M. Alain CIEREN, Adjoints – Mme Christianne COGNEE, M. Cyril PETRARU, Mme Colette GROIZARD, M. Fabrice ROUSSEAU, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE (jusqu'à 19h15), M. Grégory DELAUNE, M. Patrick FRIOUX, Mme Charlene MARIE, M. David PELLETIER

Excusés ayant donné procuration : Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Christianne COGNEE), Mme Myriam PRAUD (donne pouvoir à M. David PELLETIER), M. Philippe MAURICE (donne pouvoir à M. Grégory DELAUNE à partir de 19h15)

Absentes : Mme Florence BURNEAU, Mme Emmanuelle FOUASSON

Désignée secrétaire de séance : Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	14	3	17	17	0	0

OBJET :
DEL2025-015-RESSOURCES HUMAINES :
Ouverture d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique

Compte-tenu des besoins en personnel et de l'accroissement d'activité l'été, le conseil municipal est informé que la commune aura besoin, comme tous les ans, d'un agent au poste d'ASVP (agent de surveillance de la voie publique) du 1^{er} avril au 30 septembre.

Conformément au code général de la fonction publique, et notamment son article L332-23 ;

Il est proposé au conseil municipal le recrutement d'un ASVP classé au poste d'adjoint administratif territorial du 1^{er} avril au 30 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'ouverture d'un poste saisonnier d'adjoint administratif territorial à temps complet du 1^{er} avril au 30 septembre 2025,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires au recrutement et de signer toutes les pièces afférentes à cette décision,
- **PRÉVOIT** l'inscription des crédits correspondants au budget communal 2025.

DELIBERATION PUBLIEE

Le **- 7 AVR. 2025**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le **- 7 AVR. 2025**

Le Maire,
Louis GIBIER

La secrétaire de séance,
Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC

